



**COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE  
14 FEVRIER 2019**

Le 14 février 2019, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

**A adopté :**

 **La décision suivante :**

- Décision n°2019-002 du 14 février 2019 portant définition des modalités techniques de transmission et de traitement des demandes de rapprochement de fichiers prévues aux articles R. 131-41 et R. 333-10 du code du sport

 **La communication suivante :**

- Délibération n°2019-C01 portant communication de l'ARJEL relative à la mise en œuvre par les opérateurs des mesures de gel des avoirs